

PREAMBULE En se transformant en 2011 en « Réseau d'acteurs du travail volontaire », Cotravaux a voulu affirmer les valeurs et l'actualité d'un concept posé en 2 mots que certains voient antinomiques : TRAVAIL et VOLONTAIRE.

Travail : en revendiquant ce mot, nous défendons le travail comme acte créatif et acte social, affirmation de soi, source d'épanouissement et de fierté. Cette approche positive et ouverte du travail nous semble essentielle pour redonner de l'élan à un mot qui, dans notre société, est trop souvent réduit à sa version *emploi*, et qui, dans le contexte actuel de chômage, et notamment du chômage des jeunes, ressemble trop souvent à une recherche désespérée.

Volontaire : nous posons ce terme, nom ou adjectif, comme une démarche, un engagement, qui peut prendre différentes formes d'actions bénévoles, comme les chantiers, ou de volontariats. Si le sens de ces engagements peut se retrouver aujourd'hui dans des programmes formalisés de *service volontaire*, de *service civique*, le terme de « volontaire » ne peut être assimilé à ces dispositifs, ni réduit aux seuls statuts instaurés par la législation française.

Par la notion de **travail volontaire**, nous affirmons que ces actions bénévoles et volontaires ne sont pas *occupationnelles* ou *palliatives*. Dans un autre rapport au travail, elles sont un choix de *loisir*, répondent aux problématiques du monde actuel et sont porteuses d'une dynamique d'avenir.

En réinvestissant la notion de travail volontaire, portée par Cotravaux depuis sa création, et en adoptant cette Charte, le réseau Cotravaux souhaite faire savoir ce que ses membres entendent par **travail volontaire** et en quoi ce concept se distingue ou se rapproche d'autres engagements bénévoles, volontaires, citoyens ou associatifs.

DES AFFIRMATIONS

LE TRAVAIL VOLONTAIRE, *de plain-pied dans l'éducation populaire*

Ouvert à tous, à tout moment de sa vie, quels que soient son âge, son genre, sa culture, sa nationalité, ses compétences, le **travail volontaire** est l'un des moyens, pour chacun quelle que soit sa condition, d'user de son libre arbitre et de son temps libre, de découvrir de nouveaux espaces de vie et d'activités, d'exprimer son engagement au sein de la société.

Face à des attitudes de consommation de loisirs et de divertissements, le **travail volontaire** est une proposition d'actions créatrices de lien social et formatrices.

Dans une démarche d'ouverture culturelle et d'apprentissages réciproques, il contribue, par les rencontres et le *faire ensemble* qu'il propose, à la découverte de soi-même et de l'autre ; à l'expérience du partage et de la solidarité ; aux échanges de savoir-faire comme au développement de savoir-être.

Dans cette démarche d'éducation populaire, où se mêlent étroitement objectif individuel d'évolution personnelle et objectif collectif de transformation sociale, le **travail volontaire** s'appuie sur la pratique des échanges interculturels et internationaux et de réalisations collectives comme facteur de conscientisation et d'émancipation.

LE TRAVAIL VOLONTAIRE, *une autre approche du travail et du loisir*

Engagement librement choisi par lequel une personne fait le choix d'être acteur d'un projet, le moteur du **travail volontaire** est la motivation, qui remplace les critères habituels de qualifications, compétences particulières, expériences préalables, du monde de l'emploi.

S'il est enrichissant pour la personne, et utile pour la société, le **travail volontaire** n'est pas source de profit pécuniaire ni pour le volontaire ni pour la structure au sein de laquelle celui-ci le réalise.

S'il consiste en une production concrète, matérielle ou immatérielle, le **travail volontaire** contribue dans le même temps à l'intérêt général, en améliorant l'espace et les conditions de vie d'une population, en réalisant une animation culturelle ou sociale d'un territoire, en développant du lien social, de la citoyenneté, en luttant contre les exclusions et les préjugés...

Le **travail volontaire** est en rapport avec le collectif : il se réalise au profit d'un collectif et il s'inscrit dans un collectif, dans un cadre organisé.

Enfin, le **travail volontaire** est source d'apprentissage ; il est valorisant et formateur. Un accompagnement peut être nécessaire afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier de ces acquis.

Si le secteur associatif est porteur du travail volontaire, il est essentiel que les pouvoirs publics, les collectivités, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, reconnaissent sa valeur et soutiennent son développement, dans une pluralité de propositions et de formes, répondant à la diversité des parcours et des projets.

DES QUESTIONNEMENTS

Si le **travail volontaire** porte ses propres valeurs, il est proche d'autres engagements volontaires, bénévoles, citoyens ou associatifs. Il se distinguera sans doute de ces derniers par son inscription dans la durée, dans le collectif et dans un parcours. Cependant la limite sera parfois ténue.

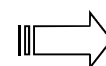
Ainsi, quand on réalise un travail volontaire, on ne peut avoir pour objectif premier d'en tirer un profit matériel. Pour autant faut-il exclure toute forme de contrepartie pour le volontaire, comme une indemnité, de l'argent de poche ou un logement ? Là encore il sera nécessaire de s'interroger sur ce qui distingue le **travail volontaire** d'une autre forme d'engagement.

Si les personnes salariées ne peuvent être considérées comme réalisant du travail volontaire, les chantiers d'insertion ne peuvent pas, d'emblée et sans débat, être exclus du champ. Il faudra au préalable s'interroger sur le sens que donne chaque personne à sa participation à un tel chantier.

Le **travail volontaire** est un concept qui a généré des actions multiples portées par des acteurs variés. Des projets voient le jour régulièrement dont une partie des pratiques sont proches de celles du travail volontaire. Des interrogations et des réflexions doivent nourrir un débat pour définir à tout moment le **travail volontaire** et ses marges.

Dans la pratique du réseau Cotravaux, le travail volontaire s'exprime essentiellement dans 2 types d'actions développées à l'échelle internationale : **les chantiers de bénévoles** et le **volontariat « long terme »**.

Ces 2 formes historiques s'affirment aujourd'hui avec des spécificités précisées dans cette Charte par 2 « **focus** ».



Cotravaux - Réseau d'acteurs du travail volontaire, rassemble 19 associations, nationales ou régionales, pour qui le travail volontaire, de courte durée comme les chantiers de bénévoles, et de plus longue durée comme les volontariats, est un moyen d'action privilégié.

Associations membres : Action d'Urgence Internationale ; Alpes de Lumière ; Compagnons Bâisseurs ; Concordia ; études ET chantiers / UNAREC ; Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ; Jeunesse et Reconstruction ; Neige et Merveilles ; Service Civil International ; Solidarités Jeunesses ; Union REMPART ; Cotravaux Aquitaine ; Cotravaux Auvergne ; Cotravaux Île-de-France ; Cotravaux Languedoc-Roussillon ; Cotravaux Midi-Pyrénées ; Cotravaux Pays-de-la-Loire ; CORAC (commission régionale des associations de chantiers en Provence), Cotravaux Rhône-Alpes.

Association agréée Jeunesse et éducation populaire, Culture et Environnement, Cotravaux est membre du CNAJEP, de France Volontaires et du Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI)

11, rue de Clichy - 75009 PARIS 01.48.74.79.20 cotravaux@cotravaux.org www.cotravaux.org

En France comme à l'étranger, les chantiers rassemblent pendant 2 à 3 semaines, des bénévoles venant d'horizons différents, autour d'un projet choisi et porté localement.

TEMPS DE RÉALISATION ET DE VIE COLLECTIVES, LE CHANTIER DE BÉNÉVOLES EST :

UNE DYNAMIQUE DE PARTENARIATS MULTIPLES, EN AMONT, PENDANT ET APRÈS LE CHANTIER, ASSOCIANT :

- ↳ Une ou plusieurs associations de jeunesse et d'éducation populaire
- ↳ Des organisations françaises et étrangères, dans un principe de réciprocité
- ↳ Les habitants d'un quartier, d'un village ; les résidents d'un centre ; les utilisateurs d'une structure
- ↳ Des élus locaux, des représentants institutionnels, des structures d'économie sociale et solidaire
- ↳ Des professionnels de la jeunesse, des établissements socio-éducatifs ou médico-sociaux, des structures sociales
- ↳ Un groupe de bénévoles d'horizons et de parcours différents

UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS UN PROJET D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL :

- ↳ Au service de l'intérêt général.
- ↳ En lien avec le tissu local et associatif.
- ↳ Améliorant le cadre de vie, l'environnement relationnel, culturel, matériel ou naturel des groupes et des personnes.
- ↳ Dans une démarche de développement durable.
- ↳ Dont sont acteurs et que s'approprient la collectivité bénéficiaire et les personnes qui la composent.
- ↳ Permettant une découverte de régions, de coutumes et de cultures.

UNE PROPOSITION DE MOBILITÉ, DE BRASSAGE ET DE MIXITÉ :

- ↳ Réunissant des personnes ayant des origines, des parcours, des convictions différentes.
- ↳ Pour dépasser les frontières, nationales, sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses.
- ↳ Favorisant la rencontre entre générations.
- ↳ Contribuant à un rapprochement rural – urbain.
- ↳ Facteur de cohésion sociale par l'apprentissage du *vivre ensemble*.
- ↳ Dans une dynamique européenne et internationale.

UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET D'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA SOLIDARITÉ À TRAVERS :

- ↳ Une démarche volontaire de la personne pour une action bénévole portée par un collectif.
- ↳ Une posture participative et non consumériste.
- ↳ Un travail concret, valorisant et formateur.
- ↳ Une pratique de la vie collective au quotidien.
- ↳ Une découverte de soi, des autres, à travers les différences.
- ↳ Un apprentissage de la solidarité à l'intérieur et à l'extérieur du groupe.
- ↳ Une pratique du dialogue comme mode de résolution des conflits.

En France comme à l'étranger, les volontariats – ou services volontaires - mobilisent pour des durées de 2 à 12 mois, sur des projets pouvant être individuels ou pour un groupe de volontaires, des personnes ayant fait le choix de consacrer un temps de leur vie à un engagement.

LE VOLONTARIAT EST UN ACTE D'ÉCHANGE MUTUEL, IL SUPPOSE UN ENGAGEMENT :

- Réciproque et formalisé.
- Limité dans sa durée et permanent pendant cette durée.
- Librement choisi tant par le volontaire que par la collectivité d'accueil.
- Au sein d'un organisme sans but lucratif aux valeurs duquel le volontaire adhère librement.
- Au bénéfice d'un projet d'intérêt général choisi et porté localement par un collectif.

LE VOLONTARIAT N'EST PAS SEULEMENT UNE ACTIVITÉ, C'EST UNE DÉMARCHÉ GLOBALE :

- Une démarche personnelle ouverte à tous, à tout moment de sa vie, quel que soit son âge, son origine, sa nationalité, ses compétences.
- Une démarche d'éducation populaire où se mêlent étroitement objectif individuel de changement personnel et objectif collectif de transformation sociale.
- Une démarche d'ouverture culturelle et d'apprentissage réciproque.
- Une démarche permettant (au volontaire) de s'inscrire dans un parcours, confirmant ou réorientant des choix de vie, d'engagements, de formation...

ÊTRE VOLONTAIRE N'EST PAS UN ÉTAT, C'EST UN PROCESSUS. IL EST ACCOMPAGNÉ PAR LES ASSOCIATIONS :

- Sensibilisation ou temps de préparation avant le début du projet ;
- Suivi et formation pendant le volontariat, pour appréhender le contexte, les enjeux, l'environnement du projet et ses aspects techniques ;
- Rencontres pendant et à la fin du volontariat pour partager les expériences, réfléchir sur leur sens et leur portée et les mettre en perspective en faisant le lien avec les comportements au quotidien et les différentes formes d'engagement citoyen ou militant (associatifs, sociaux, syndicaux, politiques...).

DES CADRES ET DES STATUTS DE VOLONTARIAT, DE SERVICE VOLONTAIRE

L'engagement volontaire, des jeunes essentiellement, est aujourd'hui soutenu par des programmes, européens ou nationaux, et bénéficie de cadres et statuts légaux en France, notamment au travers du Service Civique qui se développe. **Mais le volontariat, conçu comme un engagement citoyen, n'est pas soumis à un statut, il a une place spécifique et ne peut remplacer ni un stage, ni un emploi, ni un programme d'insertion professionnelle.**

Quelques soient les cadres, associatifs ou de droit public, les volontariats doivent contribuer à remettre au cœur du projet de société :

- Les relations humaines *désintéressées* et sans lien de subordination ;
- La confiance réciproque : entre les institutions et les citoyens, les jeunes et la société, les différentes cultures et milieux... ;
- La construction d'une citoyenneté active porteuse d'esprit critique, de contestation, de choix, d'engagements, de prise de responsabilité ;
- Le partage de l'intérêt général, avec l'implication de tous dans la vie et la gestion de la cité, chacun étant associé à la définition et l'évaluation du projet auquel il participe.

Il s'agit aussi de faire progresser en France les mentalités, pour que les expériences de service ou de volontariat ne soient plus considérées ni comme du *temps perdu* ou un *luxé* ni comme un dispositif de plus au profit d'une politique d'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes, mais viennent enrichir le parcours de chacun en apportant des plus values sociales essentielles à la personne et à la société.